

Manuel Valls sur les Roms, la LDH et d'autres associations antiracistes refusent qu'on désigne ainsi des boucs émissaires.

2014

Affaire Audin.

La LDH lance, avec les Amis de l'Humanité et Mediapart, l'Appel des 171 pour la reconnaissance de l'assassinat de Maurice Audin et des violations massives des droits de l'Homme par l'armée française durant la guerre d'Algérie. En septembre à Lens, en écho à l'exposition « Les désastres de la guerre » au Louvre-Lens, elle organise une rencontre intitulée « Les désastres de la guerre d'Algérie. L'assassinat de Maurice Audin - 57 ans de mensonges d'Etat ».

Palestine.

Elle appelle à manifester le 9 août contre l'agression israélienne à Gaza.

Affaire Rémi Fraisse.

Après la mort de ce militant dans la nuit du 25 au 26 octobre lors d'une manifestation contre la construction du barrage de Sivens, elle forme une commission d'enquête.

Droits des femmes.

Elle s'associe le 22 novembre à la manifestation parisienne contre les violences faites aux femmes.

Antisémitisme.

Elle exprime sa plus vive horreur devant l'agression d'un jeune couple, à Créteil, pris pour cible au motif de sa confession juive.

2015

Terrorisme.

Après les attentats des 7 au 9 janvier à Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de Vincennes, la LDH appelle à manifester. Elle estime des mesures de sécurité nécessaires, mais signe le manifeste « Unissons-nous contre l'islamophobie et les dérives sécuritaires », qui refuse toute aggravation de la législation et la dérive marquée par des condamnations à des peines de prison de personnes ivres ou psychologiquement



L'engagement dans le champ de la **santé** et de la **bioéthique**

Philippe Laville et Tatiana Gründler, coresponsables du groupe de travail LDH « Santé, bioéthique »*

* Egalement animé par Geneviève Grethen et Isabeau Le Bourhis.

Prolongeant l'engagement de la LDH depuis une quinzaine d'années⁽¹⁾, son président et l'un de ses présidents d'honneur furent en 2011 parmi les premiers signataires du *Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire* (Odile Jacob, 2011). Initié par cinq des meilleurs observateurs et praticiens des questions de santé, ce texte proposait une rénovation globale du système de santé, après des années de dégradation. S'est alors développé pour la LDH un nouvel espace de réflexion sur l'effectivité, l'indivisibilité et l'universalité des droits de l'Homme en santé. Cela a conduit à consacrer la 23^e université d'automne, en décembre 2017, à « La santé dans tous ses états ». Une large place fut accordée aux déterminants de santé, en amont du soin, aux initiatives positives menées localement comme à l'échelle mondiale, ainsi qu'aux questions éthiques émergentes⁽²⁾. Ce rendez-vous des ligueurs faisait suite au colloque régional « Pour une santé égalitaire et solidaire ! », tenu à Nanterre, en avril 2016⁽³⁾, et à de nombreuses conférences et événements tels des ciné-débats⁽⁴⁾, aux niveaux régional et local. La LDH veille au respect des droits de l'Homme dans la santé sous quatre angles principaux :

- Agir pour un accès universel à des soins de qualité

Nombre de sections LDH se trouvent confrontées à la réalité des inégalités territoriales de santé avec l'accroissement de « déserts médicaux », en zones urbaines comme rurales, les difficultés d'accès à des spécialités conventionnées en secteur 1 (c'est-à-dire sans dépassement d'honoraires, et donc mieux remboursées par la Sécurité sociale), les fermetures de services hospitaliers répondant le plus souvent à des logiques financières. Un récent rapport de la CNCNDH (voir encadré) montre comment une telle logique nuit aux conditions de travail du personnel médical et à la qualité des soins dispensés aux patients⁽⁵⁾.

- Améliorer la couverture santé de la Sécurité sociale

La LDH agit aussi depuis longtemps pour une égale protection sociale, en particulier pour les personnes en situation précaire, tels les étrangers vivant en France⁽⁶⁾. En dépit d'un certain nombre d'avancées législatives⁽⁷⁾, l'effectivité d'une protection sociale de qualité pour tous est remise en cause par les désengagements successifs de la

(1) Communiqués sur www.ldh-france.org/sujet/droits-eco/sante-27 et *H&L* n° 151 « Santé: questions de droits » (sept. 2010), analysant les conséquences de la loi HPST de 2009 sur l'hôpital public, les menaces pesant sur la liberté et la santé des femmes du fait de restrictions budgétaires...

(2) Voir les vidéos sur www.ldh-france.org/23e-universite-daautomne-sante-ses-etats-penser-agir-les-droits ainsi que le dossier d'*H&L* n°180 post-université d'automne (déc. 2017), « Santé: l'éthique en débat » (www.ldh-france.org/hl-numero-180).

(3) Initiative du comité régional LDH Ile-de-France, en partenariat avec la délégation régionale Macif et la ville de Nanterre. Voir vidéos sur www.ldh-france.org/sante-solidaire-egalitaire.

(4) *La Sociale*, de Gilles Perret (cinquante sections LDH mobilisées !), *Corporate*, *Les Sentinelles*, 12 jours...

(5) En santé mentale (www.cgpl.fr/2016/isolement-et-contention-dans-les-etablissements-de-sante-mentale-2), en Ehpad, avec les mobilisations inédites des personnels et 650 000 signatures « Pour la dignité des personnes âgées et le respect des soignants », en outre-mer (avis CNCNDH), dans les hôpitaux publics, avec un appel de mille médecins et cadres hospitaliers, le 15 janvier 2018, « Hôpital public: pour en finir avec le toujours plus avec toujours moins », suivi d'un appel citoyen à des Etats généraux de la santé.

(6) Avec l'Observatoire pour le droit à la santé des étrangers (www.odse.eu.org).

(7) Voir l'article de Tatiana Gründler, *H&L* n° 174, juin 2016, « Le droit, au service de l'égalité ? » (www.ldh-france.org/hl-174-droit-au-service-egalite).

(8) Voir les articles d'André Cicoletta (www.reseau-environnement-sante.fr), Marie Pezé (www.souffrance-et-travail.com), Frédéric Pierra (*H&L* n° 174)... et leurs contributions orales au colloque de Nanterre et lors de l'université d'automne de la LDH, prolongées par celle d'Annie Thébaud-Mony, celle de Médecins du monde...

(9) www.ldh-france.org/sujet/droits-eco/bioethique-196.

(10) Biologiste, elle a animé pendant un temps le groupe de travail LDH « Santé, bioéthique ».

(11) Juriste, elle a été membre du conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine de 2012 à juin 2018, remplacée par T. Gründler.

(12) Voir le dossier d'*H&L* n° 147, septembre 2009, qu'elle a coordonné, « Parentalité et procréation: débats éthiques », qui rappelle cette implication de la LDH.

(13) Tribune du *Monde* du 13 septembre 2017.

(14) Une consultation des sections dès 2001, une résolution du CC en 2004, une déclaration « Pour une fin de vie apaisée » en 2015...

(15) Les philosophes Corine Pelluchon et Frédéric Worms, les médecins compétents en soins palliatifs Gilbert Desfosses et Véronique Fournier, le député Jean-Louis Touraine.



Penser ce qui, à partir du possible scientifiquement, relève du souhaitable est le questionnement spécifique de la bioéthique. Et dans le souhaitable, les droits de l'Homme sont un enjeu essentiel.

Sécurité sociale au profit des « complémentaires » de santé, par essence inégalitaires. Il y a en effet des différences fondamentales entre assurances commerciales, institutions de prévoyance et vraies mutuelles, qui seules relèvent de l'économie sociale mais avec de grandes disparités en matière de couverture, services, démocratie interne et cotisations.

- Préserver la santé en amont du soin

Les déterminants de santé sont de mieux en mieux connus, qu'il s'agisse des déterminants sociaux (catégorie socioprofessionnelle, situation familiale, éducation...) ou environnementaux (alimentation, logement, transports, polluants atmosphériques, perturbateurs endocriniens...). Cela échappe pourtant encore largement au champ de compétence du ministre dédié à la santé, dans notre pays. De nombreuses maladies chroniques pourraient être évitées (ainsi que les coûts qu'elles engendrent) et les inégalités réduites, si une plus grande attention était portée à l'ensemble de ces déterminants⁽⁸⁾, en lien avec un développement de la démocratie sanitaire associant l'ensemble des citoyens.

- Appréhender les questions bioéthiques d'aujourd'hui pour protéger les droits individuels

Penser ce qui, à partir du possible scientifiquement, relève du souhaitable est le questionnement spécifique de la bioéthique. Et dans le souhaitable, les droits de l'Homme sont un enjeu essentiel. Très tôt, la LDH a contribué aux réflexions⁽⁹⁾ ayant abouti aux premières lois bioéthique de 1994, puis à leurs révisions, en particulier sous l'impulsion de Monique Hérold⁽¹⁰⁾, Danièle Lochak⁽¹¹⁾ et Emmanuelle Fourneryon⁽¹²⁾. A l'occasion des Etats généraux de la bioéthique, la LDH a pris position en matière de procréation par la signature de son président d'une tribune « Ouvrons dès maintenant l'accès à la PMA à toutes les femmes »⁽¹³⁾, et mené une réflexion approfondie et féconde sur la fin de vie⁽¹⁴⁾, en organisant l'audition d'experts⁽¹⁵⁾ et en engageant des discussions dans le cadre de son Comité central pour que ces débats sociétaux n'échappent pas aux citoyens. ●

Agir contre les maltraitances dans le système de santé : un avis de la CNCDH

« Le respect du droit à la protection de la santé nécessite de prendre soin autant des patients que des soignants. Aujourd'hui, les maltraitances sont trop nombreuses, souvent tuées ou minimisées », alerte Christine Lazerges, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). « Il est urgent de repenser notre système de santé qui n'a pas su s'adapter aux bouleversements de notre société, et qui est guidé par les impératifs de rentabilité et de productivité plutôt que par l'impératif de respecter et de prendre soin de l'humain. » L'avis, adopté le 22 mai 2018, sur un sujet jusqu'alors peu

documenté, est le résultat de trois mois d'études et d'auditions (patients, médecins et cadres de santé, écrivains, historiens, responsables associatifs, sociologues, syndicalistes médicaux...) avec une forte implication de Philippe Laille, au titre de la LDH. Quarante-trois pages de constats, suivies de trente-deux recommandations concernant l'ensemble du système de santé⁽¹⁾.

(1) www.cncdh.fr/fr/actualite/agir-contre-les-maltraitances-dans-le-systeme-de-sante-une-necessite-pour-respecter-les.

P. L., T. G.

déficiences, des auditions par la police de très jeunes mineurs. L'assassinat, dans la nuit du 13 au 14 novembre, de plus de 120 personnes au Bataclan à Paris suscite de sa part horreur et révolte. Elle exprime aux victimes et à leurs familles toute sa solidarité et rappelle que notre démocratie ayant le droit et le devoir de se défendre, l'adoption de mesures exceptionnelles peut répondre à l'urgence du moment. Mais elle refuse tout abus et toute pérennisation.

Etat d'urgence.

Elle dénonce sa prolongation, qui pose de graves problèmes de libertés, critique son détournement par le ciblage de personnes sans lien avec le terrorisme, l'interdiction de manifestations, la multiplication des gardes à vue, assignations à résidence, le fichage de militants, et le fait que les populations victimes de l'arbitraire en raison de leur origine et/ou de leur religion voient leur situation encore fragilisée.

2016

Turquie.

La LDH participe à un meeting de soutien aux victimes de la répression contre la population kurde et toute les démocrates, militants syndicaux, avocats, universitaires, journalistes, défenseurs des droits de l'Homme et des droits des LGBT.

Violences policières.

Après la mort le 19 juillet d'Adama Traoré à Beaumont-sur-Oise après son interpellation par la gendarmerie et à la condamnation de deux de ses frères à huit mois et trois ans de prison au motif d'incidents ayant éclaté lors d'un conseil municipal, la LDH réclame que toute la lumière soit faite sur les causes exactes de ce décès.

Droit à l'information.

La LDH appelle à la mobilisation la plus large possible lors de l'ouverture du procès en appel, à Luxembourg, des LuxLeaks, lanceurs d'alerte et militants de la justice fiscale et de la liberté de presse.